

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 1^{er} juillet 2026

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1 - Que la convocation a été adressée le 25 juin 2026 à tous les membres en exercice du Comité Syndical dans les formes et délais prescrits par la loi,

N° 2

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Modification du règlement
intérieur du S.E.E.D.R**

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

M. Peyron, Président; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Babe, Daval, Roffat, Rondelet, Troncy,
Mmes Montanes, Roux,
M. Dallièrre (suppléant de M. Blachon), M. Danière (suppléant de M. Palluet), M. Hélou (suppléant de Mme Meunier)

Absent avec excuse : M. Dozance

Code nomenclature : 5.2

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Daval

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Bouttet Mme Crouzier M. Pion	M. Peyron M. Troncy M. Babe

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20260701-20270701-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026
Publication : 07/07/2026

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Suite à l'installation des nouvelles instances qui ont eu lieu le 7 mai 2026, il convient de modifier le règlement intérieur du S.E.E.D.R en vigueur à ce jour.

Les modifications portent sur :

- la possibilité d'organiser des séances en visioconférence et les modalités d'organisation,
- les mises à jour d'ordre générale sur les règles de quorum, la rédaction de procès-verbaux, les modalités d'intervention en séances publiques, le rôle de la CAO, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Par conséquent, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1) approuver les modifications apportées au règlement intérieur du S.E.E.D.R ;
- 2) dire que le règlement intérieur entrera en vigueur dès son approbation.

ADOpte à L'UNANIMITE

Pour extrait conforme

ROANNE, le 1^{er} juillet 2026

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Eric PEYRON